

The background of the cover is a photograph of the Eiffel Tower in Paris, France, viewed from a high-angle rooftop terrace. The tower is the central focus, extending from the bottom of the frame towards the top. In the foreground, there is a modern rooftop terrace with a grey metal railing, wooden planters containing green shrubs, and a grey corrugated metal roof structure. The sky is a clear, pale blue. In the distance, other Parisian buildings are visible, including a tall, thin white tower. The overall aesthetic is clean and professional.

CCR

Rapport Financier

2025

SOMMAIRE GÉNÉRAL

01 / RAPPORT DE GESTION	3
Résultats et situation financière	4
Gouvernement d'entreprise	15
02 / ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	38
Bilan au 31 décembre 2025	39
Compte de résultat au 31 décembre 2025	41
Annexe	44
03 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	64
04 / ATTESTATION DU RESPONSABLE	71

01 / RAPPORT DE GESTION

1	RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
1.1	Environnement commercial	4
1.2	Environnement financier	4
1.3	Faits marquants de l'exercice 2025	5
1.4	Événements postérieurs à la clôture	6
1.5	Analyse des comptes	6
1.6	Perspectives 2026	11
1.7	Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme	12
1.8	Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices	12
1.9	Délais de paiement des fournisseurs et clients	12
1.10	Autres éléments d'informations	13
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	15
2.1	Le conseil d'administration, le président, le directeur général	15
2.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	15
2.3	Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	16
2.4	Le comité stratégique et RSE	16
2.5	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	16
2.6	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	16
2.7	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale	17
2.8	Rapport Investissement Responsable	17
2.9	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2025	18

1 Résultats et situation financière

1.1 Environnement commercial

L'année **2025 s'inscrit dans un contexte de rééquilibrage** pour le marché français de l'assurance dommages.

En matière de catastrophes naturelles, l'augmentation de la surprime Cat Nat au 1^{er} janvier 2025 (de **12 % à 20 %** sur les contrats dommages aux biens et de **6 % à 9 %** sur les garanties vol et incendie ou à défaut de 0,5 % à 0,75 % sur les garanties dommages des contrats automobiles) vise à restaurer les réserves du régime face à l'augmentation rapide de la sinistralité. Par ailleurs, un certain nombre de redressements tarifaires ont été effectués par certaines cédantes, en particulier sur le secteur Multirisques Habitation. À l'opposé, on commence à observer un retournement de cycle, avec des baisses tarifaires sur le marché des risques industriels.

Malgré certains signaux d'amélioration, la sinistralité Cat Nat reste impactée par la hausse des coûts de réparation, la fréquence des catastrophes naturelles et des évolutions réglementaires structurantes.

Les tensions sociales demeurent un facteur de risque non négligeable. Les assureurs poursuivent l'ajustement de leurs conditions contractuelles sur les garanties dommages et responsabilité civile en raison d'une exposition accrue aux événements sociaux complexes, dans la continuité des années précédentes. À ce stade, la mise en place d'un dispositif similaire au régime Cat Nat pour les émeutes ne fait pas consensus.

Sur le plan climatique, l'année 2025 reste marquée par certains événements climatiques :

- Au 1^{er} trimestre, le cyclone Garance a touché La Réunion, l'impact pour les assureurs français est évalué à 481 M€.
- Pendant la même période, des inondations se sont produites dans de nombreuses communes en Bretagne, avec un impact marché de l'ordre de 160 M€.
- L'année écoulée est la quatrième année la plus chaude en France, et l'été 2025 est parmi les trois plus chauds depuis le début des mesures en 1900. Ces conditions ont entretenu une sécheresse des sols notable, mais d'extension modérée, touchant environ 30 % du territoire. L'impact pour le marché français est évalué entre 775 M€ et 1 Md€.

En réassurance traditionnelle, les conditions contractuelles sont plus favorables aux assureurs avec une augmentation des capacités disponibles et une concurrence plus forte entre réassureurs entraînant une baisse relative des tarifs.

Dans ce contexte, CCR ajuste ses dispositifs de réassurance publique pour maintenir l'assurabilité des risques climatiques et accompagner les cédantes :

- Incitations renforcées à la prévention, notamment via l'attribution d'un taux de commission lié au dispositif de prévention.
- Incitation à l'optimisation de la gestion des sinistres.
- Incitation à l'assurabilité des zones les plus exposées
- Amélioration continue de la rédaction des traités, coordonnée avec les cédantes.
- Adaptation des couvertures aux besoins spécifiques pour les cédantes intervenant en outre-mer.

Concernant la responsabilité des exploitants nucléaires, l'accord-cadre avec Assuratome a été reconduit pour la période 2026-2029.

1.2 Environnement financier

Le bilan économique de l'année 2025 est finalement positif.

Alors que l'économie mondiale a fait face à un contexte marqué par un environnement incertain, l'Europe affiche au 31 décembre une croissance solide à + 1,4 %, tirée par les pays du sud, notamment l'Espagne (+ 2,9 %). Si la France a connu un contexte politique difficile, la croissance du pays devrait atterrir aux alentours de + 0,8 %. Les États-Unis offrent toujours un supplément de croissance par rapport à la zone euro mais celui-ci s'est réduit en comparaison à 2024 et le pays termine l'année à + 2 %. La zone émergente achève également l'année en ralentissement (+ 4,2 %) pénalisée par la Chine et le Brésil, alors que l'Inde devient la nouvelle locomotive avec + 6,4 %.

Du point de vue économique, l'autre élément important de l'année est la poursuite du mouvement de désinflation. En effet, la zone euro atteint un niveau très proche de la cible de la Banque Centrale Européenne à 2,1 %. On peut relever que la France participe fortement à ce mouvement avec une inflation à + 1 %. De l'autre côté de l'Atlantique, le mouvement est moins important avec un niveau de 2,8 % en 2025, pénalisé par un rebond en fin de période.

Malgré un contexte incertain marqué par les évolutions des droits de douane américains, des tensions géopolitiques ou encore les incertitudes politiques en France, les marchés financiers ont connu une année faste, surtout pour les actifs risqués.

Les actions européennes progressent de presque 20 % sur l'année, assez proches des actions américaines.

Sur la partie obligataire, la partie la plus risquée est restée solide (crédit haut rendement + 5,1 % et dette émergente + 9 %) et le crédit de bonne qualité a également réalisé une bonne performance (+ 2,9 %). Sur la partie souveraine, l'année restera marquée par la hausse des rendements à dix ans pour la France à 3,6 %, soit une hausse de 40 points de base, ainsi que par la hausse du rendement sur les obligations souveraines allemandes, à 2,86 % (contre 2,36 % à fin 2024).

Dans ce contexte, la gestion menée sur le portefeuille CCR a permis de préserver son rendement en profitant d'un marché primaire dynamique pour afficher un taux actuariel à l'achat du portefeuille obligataire de 3,28 % avec une qualité de crédit élevée et une duration maîtrisée. Les actifs de diversification ont également bénéficié de ce contexte et le stock de plus-values latentes en a donc logiquement profité.

Concernant l'immobilier européen, ce marché est entré dans une phase de reprise graduelle après le choc de la remontée des taux. Les volumes d'investissement remontent légèrement mais avec de fort biais en faveur de la logistique, du résidentiel géré et des actifs de bureaux les plus centraux et les plus durables. À l'inverse, les actifs obsolètes ou secondaires n'ont pas encore touché leur plancher.

Dans ce contexte, le portefeuille de CCR détenu en direct continue de prouver sa résilience grâce à la qualité de sa localisation et de son entretien. Le taux d'occupation physique du patrimoine au 31 décembre 2025 est à un niveau exceptionnel de 95,9 % (97,8 % hors projet en développement) et les commercialisations locatives de l'année ont permis de capter une réversion locative de 6,1 %.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2025

La hausse de la surprime entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 amorce le rééquilibrage du régime « Cat Nat »

La hausse de la surprime « Cat Nat » vise à augmenter les ressources du régime dans un contexte d'accélération des conséquences du changement climatique. Elle produit aujourd'hui ses premiers effets positifs et amorce le rééquilibrage du régime Cat Nat, qui se traduit principalement par le retour de la capacité à doter la provision pour égalisation des risques de catastrophes naturelles, épuisée depuis 2023.

Cyclone Garance survenu à La Réunion (février 2025)

Le cyclone Garance a touché l'île de La Réunion en début d'année. Le passage du cyclone a été accompagné de rafales et de pluies qui ont causé de nombreux dégâts dans les communes au nord de l'île. CCR a estimé le montant à sa charge, au vu des paramètres de vent retenus par la Commission interministérielle du 20 mars 2025, à 241 M€.

Augmentation de la capacité offerte pour les DROM

Dans un contexte de forte exposition des territoires ultramarins aux risques naturels, les assureurs opérant dans les DROM ont exprimé, dès le début de l'année 2025, le besoin de disposer d'une capacité de réassurance supplémentaire pour sécuriser leur activité sur ces territoires. Ils souhaitaient aller au-delà du schéma proposé par CCR pour l'exercice 2025, en mettant en place un mécanisme d'acceptation/rétrocession.

CCR, accompagnée par un courtier de réassurance, a étudié la faisabilité de cette demande et a finalisé ce dispositif fin décembre 2025.

CCR a ainsi réaffirmé son engagement pour l'assurabilité, en particulier dans les DROM, particulièrement exposés, en mobilisant une capacité additionnelle d'environ 515 M€.

Cession Arundo Re

En 2023, SMABTP et MACSF ont acquis 75 % du capital de CCR Re (devenu Arundo Re) auprès de CCR qui avait conservé 25 % du capital afin de permettre une transition opérationnelle dans les meilleures conditions possibles.

Le 14 novembre 2025, ces deux groupes d'assurance ont acquis le solde de la participation de CCR dans Arundo Re dont ils détiennent désormais ensemble l'intégralité du capital.

Lancement de l'offre de conseil CCR

L'offre de conseil de CCR s'inscrit dans la continuité de son rôle d'acteur au service de l'intérêt général et vise à renforcer la prévention des risques naturels et l'adaptation des territoires face au changement climatique. Lancée officiellement en juin 2025, cette offre répond à une demande croissante des acteurs publics et privés pour mieux comprendre leur exposition aux aléas et anticiper les impacts futurs. Elle repose sur l'expertise scientifique et technique développée par CCR depuis plus de vingt ans, notamment en matière de modélisation des risques, de data science et de stratégies préventives.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Inondations dans l'Ouest et le Sud-Ouest (février 2026)

Les pluies et crues exceptionnelles survenues dans plusieurs régions de France en février 2026 (notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest) ont entraîné des débordements de cours d'eau dans de nombreuses communes à travers le territoire et conduit à plusieurs évacuations pour protéger les habitants des zones concernées. En s'appuyant sur ses capacités de modélisation et sur la base des observations en date du 25 février 2026, CCR a estimé le coût provisoire des événements amenés à être pris en charge dans le cadre du régime Cat Nat à 290 M€ pour le marché de l'assurance. Il s'agit d'une première évaluation qui pourra être réévaluée en cas de poursuite des inondations ou de survenue d'un nouvel événement.

Guerre au Moyen-Orient

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre au Moyen-Orient, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur CCR. En effet, CCR n'a pas d'exposition directe au Moyen-Orient, que cela soit sur son portefeuille de réassurance ou sur son portefeuille d'actifs. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs de CCR est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

1.5 Analyse des comptes

Primes émises

En millions d'euros	Poids 2025	2025	2024	Variation	
				En M€	en %
Réassurance des catastrophes naturelles	95,2 %	1 788	1 149	638	55,5 %
Réassurance des actes de terrorisme	4,6 %	87	84	3	3,0 %
Réassurance de risques exceptionnels	0,2 %	3	3	0	ns
Réassurance crédit	0,0 %	0	1	0	ns
Autres	0,0 %	0	1	-1	ns
PRIMES ÉMISES BRUTES	100,0 %	1 878	1 237	641	51,8 %
PRIMES ÉMISES CÉDÉES		-199	-131	-69	52,5 %
PRIMES ÉMISES NETTES		1 679	1 107	572	51,7 %

Les primes émises de l'année 2025, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1878 M€, en hausse de 51,8 % par rapport aux primes de 2024 de 1237 M€.

Ce chiffre d'affaires est constitué pour 1788 M€ par les primes de la réassurance des catastrophes naturelles en France, ce qui représente 95,2 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État.

L'évolution de cette collecte (en hausse de 638 M€ par rapport à 2024, soit + 55,5 %) s'explique principalement par :

Les effets combinés de la hausse de la surprime Cat Nat (arrêté du 22 décembre 2023 rehaussant les taux de primes additionnelles finançant le régime des catastrophes naturelles, applicable depuis le 1^{er} janvier 2025) et des évolutions de portefeuille accepté, expliquant une hausse de + 565 M€ des primes émises brutes.

La mise à disposition d'une capacité de réassurance supplémentaire pour les DRDM, représentant une hausse de + 23 M€ des primes émises brutes.

La liquidation des exercices antérieurs (+ 4 M€ en 2025 vs -43 M€ en 2024).

- Les primes émises de la réassurance des actes de terrorisme représentent 87 M€ (en hausse de 3 M€ rapport à 2024, soit + 3,0 %) et constituent 4,6 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État.

- Les primes émises de la réassurance des risques exceptionnels représentent 3 M€ (stables par rapport à 2024) et constituent 0,2 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État.

CCR a cédé 199 M€ de primes en 2025 (131 M€ en 2024) au titre de la garantie de l'État. Le montant des primes rétrocédées évolue en cohérence avec les primes acceptées.

Sinistralité

La charge de sinistres, y compris variation de provision pour égalisation, s'élève à 1473 M€ en 2025 (1091 M€ en 2024).

En millions d'euros	2025	2024	Variation	
			En M€	en %
Charge de sinistres nette	-1 473	-1 091	-382	35,0 %
<i>dont Réassurance des catastrophes naturelles</i>	-1 471	-1 037	-434	41,9 %
<i>dont Réassurance des actes de terrorisme</i>	-59	-55	-4	7,5 %
<i>dont Réassurance de risques exceptionnels</i>	-2	-2	0	ns
<i>dont Réassurance crédit</i>	59	3	56	ns
<i>dont Autres</i>	0	0	0	ns

L'année a été marquée par plusieurs événements significatifs relevant du régime Cat Nat et représentant une charge de sinistre de 978 M€ (vs 1244 M€ en 2024):

- Les inondations survenues en Bretagne en janvier sont estimées à 80 M€ à la charge de CCR.
- Le cyclone Garance qui a touché l'île de La Réunion en février et pour lequel CCR estime le montant à sa charge, au vu des paramètres retenus, à 241 M€.
- La sinistralité sécheresse est estimée à 482 M€ à la charge de CCR. L'année 2025 est classée la 4^e année la plus chaude en France, et l'été 2025 se situe au 3^e rang des plus chauds depuis 1900 avec un déficit de précipitations estival de 15 %, maintenant une sécheresse des sols conséquente.
- La sinistralité attritionnelle (174 M€) et divers éléments (frais de gestion de sinistres notamment) forment le reste de la sinistralité de l'année de survenance 2025.
- Tous dispositifs de réassurance confondus, la liquidation des exercices antérieurs est légèrement défavorable et représente une charge complémentaire de 15 M€ (vs -210 M€ en 2024).

- Les variations de provision pour égalisation représentent une charge de 480 M€ en 2025 (vs 57 M€ en 2024), dont 466 M€ en Cat Nat: après 8 années de résultat technique déficitaire depuis 2016, la hausse de la surprime Cat Nat permet d'entamer progressivement la reconstitution de la provision pour égalisation et des réserves de CCR. Celles-ci permettent à CCR de préparer le régime Cat Nat aux situations extrêmes de la prochaine décennie.

Commissions

Le début de rééquilibrage du régime Cat Nat permet à CCR de verser une commission aux cédantes Cat Nat, représentant une charge totale de 33 M€ en 2025.

Autres éléments techniques

Les autres éléments techniques génèrent un produit de 1,6 M€ en 2025.

Solde technique net et ratio combiné net

Le solde technique¹ net de CCR s'établit à 130 M€ en 2025 (-21 M€ en 2024).

En millions d'euros	2025	2024	Variation	
			En M€	en %
Solde technique net	130	-21	151	ns
<i>dont Réassurance des catastrophes naturelles</i>	52	-49	100	ns
<i>dont Réassurance des actes de terrorisme</i>	20	24	-4	-17,5 %
<i>dont Réassurance de risques exceptionnels</i>	1	2	-1	-31,1 %
<i>dont Réassurance crédit</i>	59	3	56	ns
<i>dont Autres</i>	-1	0	-1	ns

Le ratio combiné de CCR s'établit à 92,2 % au 31 décembre 2025 (contre 101,8 % en 2024). Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P² de 87,8 % (contre 97,1 % en 2024),
- un ratio de frais³ de 4,5 % (contre 4,7 % en 2024).

En millions d'euros	2025	2024	Variation
			En PP
Ratio combiné net (yc variation des prov. pour égal.)	92,2 %	101,8 %	-9,6
<i>dont Réassurance des catastrophes naturelles</i>	96,8 %	104,7 %	-7,9
<i>dont Réassurance des actes de terrorisme</i>	75,8 %	69,8 %	+6,0
<i>dont Réassurance de risques exceptionnels</i>	64,0 %	40,4 %	+23,6

Résultat financier

Le résultat financier de CCR s'établit à 505 M€ (252 M€ en 2024).

En millions d'euros	2025	2024	Variation	
			En M€	en %
Résultat financier	505	252	+253	
<i>dont résultat financier courant</i>	235	236	-1	
<i>dont plus-values nettes réalisées</i>	270	16	+254	
Taux de rendement des actifs investis	5,1 %	2,7 %		+2,4

Les produits courants atteignent 235 M€ (236 M€ en 2024).

Les plus et moins-values nettes réalisées s'élèvent à + 270 M€ (+ 16 M€ en 2024), y compris le produit de cession des titres d'Arundo Re.

Le résultat financier permet d'atteindre un rendement des actifs investis⁴ de 5,1 % (2,7 % en 2024).

Les rendements courants contribuent à ce taux à hauteur de 2,3 % (2,5 % en 2024), la cession d'Arundo Re a une contribution nette de 2,2 % (0 % en 2024) et les autres plus-values nettes de 0,5 % (0,2 % en 2024).

L'évolution des marchés financiers en 2025 n'a pas rendu nécessaire la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité.

¹ Solde technique : somme du résultat de souscription net de rétrocession, des frais de gestion internes (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net) et des autres éléments techniques.

² Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

³ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁴ Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors dépôts cédantes, hors immeuble d'exploitation, et hors actifs liés aux filiales.

Gestion financière et immobilière

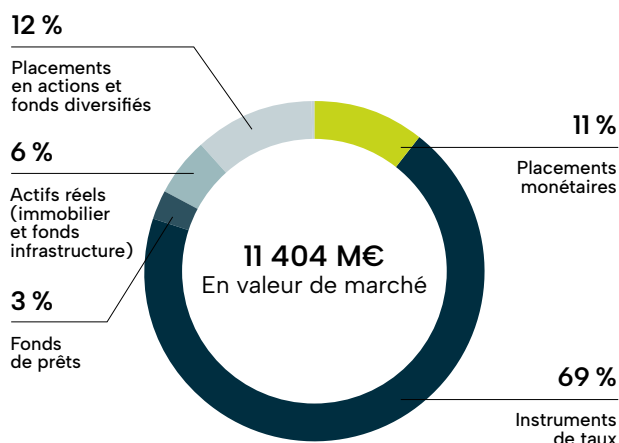
Évolution du portefeuille de placements

Le montant des placements⁵ de CCR s'élève à 10 528 M€ en valeur nette comptable à fin décembre 2025 (9 590 M€ en décembre 2024). En valeur de marché, les placements de CCR s'élèvent à 11 404 M€ (10 618 M€ en décembre 2024).

Le portefeuille de placements de CCR fin 2025 est solide, en croissance de 786 M€ par rapport à fin 2024. Les plus et moins-values latentes atteignent 876 M€ (1 028 M€ fin décembre 2024).

À la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR s'établit ainsi :

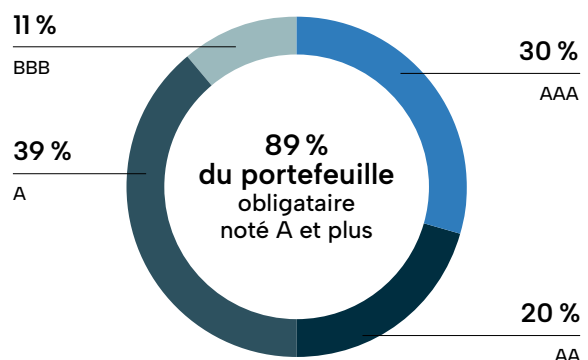
MONTANTS EN M€	31/12/2024			31/12/2025			Variation N – N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires	1 171	1 183	11 %	1 202	1 221	11 %	31	+3 %	38	+3 %
Instruments de taux	6 711	6 879	65 %	7 766	7 925	69 %	1 055	+16 %	1 046	+15 %
Fonds de prêts	303	330	3 %	264	299	3 %	-38	-13 %	-31	-9 %
Actifs réels (immobiliers et fonds infrastructure)	333	629	6 %	336	639	6 %	4	+1 %	10	+2 %
Placements en actions et fonds diversifiés	888	1 193	11 %	958	1 318	12 %	70	+8 %	126	+11 %
Participations	184	403	4 %	0	0	0 %	-184	-100 %	-403	-100 %
Dépôts	1	1	0 %	1	1	0 %	0	-8 %	0	-8 %
TOTAL	9 590	10 618	100 %	10 528	11 404	100 %	938	+10 %	786	+7 %
<i>dont placements</i>	9 408	10 436	98,3 %	10 443	11 319	99,3 %	1 035	+11 %	883	+8 %
<i>dont comptes courants et caisses</i>	182	182	1,7 %	85	85	0,7 %	-97	-53 %	-97	-53 %



- L'encours des « **placements monétaires** » représente 11 % des placements en valeur de marché, et s'établit à 1 221 M€ (en valeur de marché). Ces placements se composent de fonds monétaires (564 M€), de titres de créances négociables (392 M€), de dépôts à terme (180 M€) et de liquidités (85 M€).

- Les « **instruments de taux** » sont valorisés à 7 925 M€ à fin 2025, et représentent 69 % du total des placements en valeur de marché. Ce portefeuille est composé d'obligations (87 %) et d'OPC (13 %).
- Le **portefeuille obligataire** est très majoritairement composé d'obligations à taux fixes (96 % du portefeuille obligataire ou 84 % des instruments de taux). En termes de notation, il est composé à 89 % de titres notés A et plus.

Rating Standard & Poor's



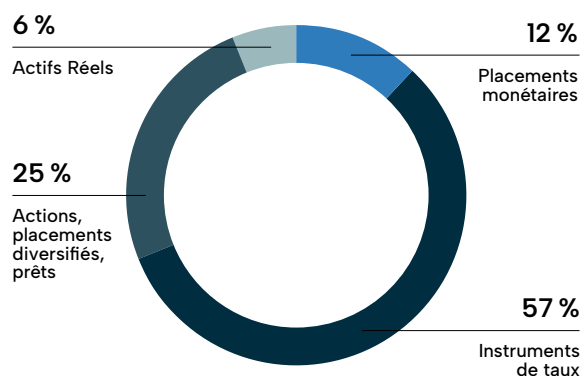
⁵ Placements financiers et immobiliers de CCR y compris les liquidités.

- Les investissements dans les « **fonds de prêts** » représentent 299 M€ en valeur de marché, soit 3 % du portefeuille, en baisse par rapport à fin 2024.
- Les « **actifs réels** » composés des actifs immobiliers en gestion directe et en gestion déléguée ainsi que des fonds infrastructures représentent 639 M€, soit 6 % des placements, stables par rapport à 2024. Dans un contexte immobilier encore contrasté cette année, le portefeuille a fait preuve de résilience. Les valeurs des actifs se sont globalement maintenues, bénéficiant de la qualité des emplacements et des caractéristiques des biens. Les revenus locatifs ont poursuivi leur progression, portés par des indexations de loyers plus modérées que l'année dernière.
- L'exposition « **actions et placements diversifiés** » est de 1318 M€ soit 12 % des placements.
- Le montant des « **participations** » est de 0,01 M€, et correspond aux titres de la filiale CCR Fonds Publics. La cession des titres de participation dans Arundo Re et du prêt subordonné consenti en 2016 à Arundo Re expliquent la diminution des participations par rapport à 2024.

Les placements financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) s'élèvent à 4590 M€ en valeur de marché, soit 40 % du total des placements au 31 décembre 2025 (32 % du total des placements au 31 décembre 2024).

La répartition de ces placements par catégorie d'actif est la suivante :

Placements ESG au 31 décembre 2025 (en M€)



Résultat net

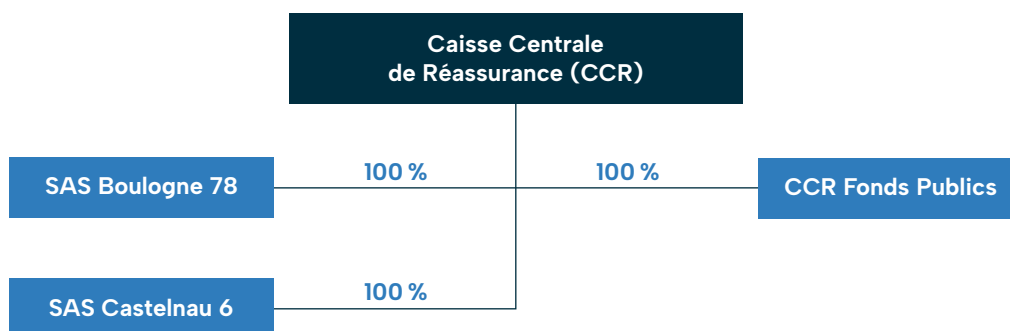
En millions d'euros	2025	2024	Variation	
			En M€	en %
Résultat net	536	183	353	193 %
<i>dont solde technique net</i>	130	-21	151	
<i>dont résultat financier</i>	505	252	253	
<i>dont résultat exceptionnel</i>	-6	-5	-1	
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	-91	-43	-48	
<i>dont autres</i>	-2	0	-2	

Le résultat net 2025 de CCR ressort à 536 M€ (contre 183 M€ en 2024) ; il est composé essentiellement des éléments suivants :

- solde technique net de 130 M€ (-21 M€ en 2024),
- résultat financier de 505 M€ (252 M€ en 2024),
- résultat exceptionnel de -6 M€ (-5 M€ en 2024),
- impôt sur les sociétés et participation des salariés de -93 M€ (-43 M€ en 2024).

Participation et filiales

La structure du groupe CCR au 31 décembre 2025 peut se résumer ainsi :



1.6 Perspectives 2026

Perspectives commerciales

Consolidation de l'équilibre de la réassurance Cat Nat

Le rehaussement des taux des primes additionnelles d'assurance dommages finançant le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles a pris effet le 1^{er} janvier 2025 et continuera de produire ses effets en 2026.

Le taux de la surprime « Cat Nat » est passé, au 1^{er} janvier 2025, de 12 à 20 % sur les contrats d'assurance de dommages aux biens d'habitation et professionnels, et de 6 à 9 % sur les garanties vol et incendie ou à défaut de 0,5 % à 0,75 % sur les garanties dommages des contrats automobiles.

Les effets de ce rehaussement se font déjà ressentir dans le chiffre d'affaires 2025 et seront encore plus prégnants en 2026.

Ce rééquilibrage du régime permettra également de couvrir la dérive de sinistralité et les effets des réformes récentes engagées pour améliorer l'indemnisation des sinistrés (assouplissement des critères de reconnaissance des sécheresses à travers la prise en compte des sécheresses successives et de la situation des communes adjacentes, prise en charge obligatoire des frais de relogement, etc.).

Schéma de réassurance Cat Nat

L'année 2026 s'inscrit dans l'accord cadre triennal négocié avec le marché en 2024.

Le dispositif de commissionnement sera consolidé en 2026 : il sera ajusté en fonction de la richesse de CCR et conditionné à l'absence de mise en jeu de la garantie de l'État, aux efforts pour soutenir l'assurabilité des zones les plus exposées, à la gestion des sinistres ainsi qu'aux efforts en matière de prévention.

Un mécanisme d'acceptation-rétrocession dédié aux départements et régions d'outre-mer (DROM) sera déployé en 2026. La capacité correspondante, déjà portée au bilan de CCR en 2025, a été renforcée en 2026, tant en volume qu'en nombre de cédantes, grâce à un programme de rétrocession élargi auprès des réassureurs de marché.

Schéma de réassurance des garanties Attentats

- Grands risques : la priorité de la couverture de GAREAT Grands risques a été maintenue pour la période 2026-2029. Un accord a été trouvé pour l'exercice 2026. Les discussions se poursuivront en 2026 pour mieux tenir compte de l'évolution des expositions.

- Risques petits et moyens : les conditions et termes des protections terrorisme risques petits et moyens ont été maintenus pour l'exercice 2026. Le schéma sera revu à compter de 2027 pour mieux tenir compte de l'évolution de l'exposition et passer progressivement à une tarification à l'exposition.

Perspectives financières

L'année 2026 devrait s'inscrire dans la continuité de 2025. Les grandes thématiques de l'année 2025 – Intelligence Artificielle & Mega Caps, Reprise obligatoire et pentification, Géopolitique et fragmentation – devront donc toujours continuer d'occuper le devant de la scène.

Pour autant, la plupart des économistes s'accordent sur un scénario de croissance certes en ralentissement par rapport à celui de cette année mais à des niveaux assez similaires.

Ainsi la zone euro devrait afficher une croissance du PIB d'environ + 1,2 %, celle des États-Unis proche des + 2 % et la zone émergente pourrait connaître un niveau un peu au-dessus de + 4 %.

Le mouvement de désinflation que nous avons connu cette année devrait se poursuivre en Europe alors qu'il est plus incertain aux États-Unis. Les politiques monétaires devraient devenir de plus en plus accommodantes ce qui constitue traditionnellement un terreau assez favorable pour les actifs risqués.

Ce scénario sera modéré par quelques risques à surveiller tout au long de l'année au-delà des événements géopolitiques :

- La dépendance de la croissance européenne au bon déploiement du plan allemand ainsi qu'à la volonté budgétaire des différents États membres à investir sur des secteurs stratégiques.
- Les effets sur la dynamique des prix consécutifs à la politique commerciale mise en place par le président américain.
- L'efficacité réelle des projets de déploiement de l'intelligence artificielle – qui s'avèrent également très consommateurs d'énergie – au regard des investissements massifs réalisés.

Si les perspectives pour l'année 2026 semblent positives, il conviendra donc d'adopter une approche opportuniste sur les actifs risqués afin de profiter d'une hausse potentielle de la volatilité sur les marchés.

Sur la partie obligatoire, il s'agira de profiter de courbes qui se sont pentifiées en se positionnant toujours sur une très bonne qualité de crédit.

Enfin, il conviendra de poursuivre le renforcement opportuniste de notre exposition sur les actifs illiquides.

En s'appuyant sur le fonds CCR AAA établi en partenariat avec Amundi en 2025, l'exposition sur le capital investissement pourrait être renforcée avec un niveau de sélectivité accru, tout comme sur le secteur des infrastructures au vu des thématiques adressées.

Le marché immobilier européen devrait poursuivre sa reprise avec les mêmes biais, confirmant l'ouverture d'un nouveau cycle offrant des opportunités d'investissements intéressantes dans une perspective moyen/long terme. Le recul de l'inflation va modérer les indexations de loyers, limitant leur hausse, mais à l'inverse, modérer également les attentes de rendement locatif, favorisant la remontée des valeurs. Dans cet état d'esprit, il conviendra ici aussi de saisir les opportunités pour renforcer le portefeuille immobilier CCR en 2026.

1.7 Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme

CCR ne détient aucun Instrument Financier à Terme au 31 décembre 2025.

1.8 Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, il est rappelé ci-après le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- exercice 2022 : néant,
- exercice 2023 : 5 605 253,17 €, soit un montant net par action de 1,87 €.
- exercice 2024 : 15 955 866,48 €, soit un montant net par action de 5,32 €

1.9 Délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiements sont communiquées ci-après.

	ARTICLE D441 L.1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						ARTICLE D441 L.2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées HT						0						0
Montant total des factures concernées HT (K€)						0,0						0,0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						0,0 %						0,0 %
Pourcentage du CA HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						16						
Montant total des factures exclues (K€)						121						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels : au plus tard, 30 jours après la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation.						
						Délais légaux : 30 jours après la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation						

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

1.10 Autres éléments d'informations

Activités en matière de Recherche et Développement

La modélisation des risques extrêmes est au cœur des activités de CCR, tant pour les besoins de réassurance que du pilotage du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. La modélisation de CCR vient également en appui des pouvoirs publics dans la gestion des grands risques, y compris ceux ne relevant pas du Régime Cat Nat mais dont l'assurabilité pourrait à terme faire défaut.

Afin de maintenir ses modèles au niveau de l'état de l'art, CCR a renforcé ses équipes de modélisation et défini une feuille de route priorisant plusieurs axes :

- Poursuivre les travaux de recherche sur les aléas relevant du régime des catastrophes naturelles.
- Maintenir la pertinence scientifique des modèles, grâce à des actions de recherche-développement, en particulier le co-encadrement de thèses de Doctorat en partenariat avec des institutions et laboratoires prestigieux, qui contribueront à améliorer la connaissance des risques et éclairer les politiques publiques.
- Développer de nouvelles expertises autour des risques émergents qui pourraient à terme poser des problèmes d'assurabilité.
- Assurer le suivi d'« Initiative sécheresse » pour l'étude des solutions de réparations.

Les travaux de modélisation réalisés en 2025 ont été consacrés à :

- L'amélioration du modèle sécheresse (intégration des évolutions des nouveaux critères, meilleure prise en compte des caractéristiques du bâtiment, prise en compte de la végétation à proximité des maisons, suivi des évolutions de coûts moyens et de procédés de réparation, etc.).
- La poursuite des travaux sur les évolutions de la modélisation inondation et de la submersion marine.
- La refonte du modèle cyclonique.

Face aux risques émergents, CCR a également lancé un programme de modélisation :

- Développement d'un modèle émeutes et tarification.
- Grêle.
- Cyber: lancement d'une thèse avec l'ENSAE.
- Développement d'un modèle terrorisme bombes classiques pour compléter le modèle de bombes sales.

La modélisation socio-économique des risques extrêmes est un nouvel axe pour renforcer le rôle d'expert de CCR dans l'évaluation des conséquences économiques des catastrophes pour l'État. Une première étude a été réalisée sur les émeutes.

Ces modèles permettront d'apporter un éclairage technique aux pouvoirs publics et d'étudier les conditions éventuelles de mise en place de schémas publics de réassurance si cela devenait nécessaire.

Travaux en lien avec la prévention

En 2025, CCR a poursuivi ses actions destinées à dynamiser la prévention et l'adaptation des territoires et des biens face aux catastrophes naturelles.

Réalisation d'études clés d'appui à la structuration des politiques publiques de prévention des risques naturels

Dans le cadre de la convention quinquennale 2021-2026 qui lie CCR à la Direction générale de la Prévention des risques du ministère de la Transition écologique, CCR a porté la réalisation d'études et d'actions d'appui structurantes : analyse de l'exposition aux inondations des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à climat actuel et futur, accompagnement sur mesure des services de l'État en département et en région dans le déploiement des politiques de prévention, réalisation d'un rapport sur les engagements du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (2009-2024) et sur le Fonds vert (2024), réalisation de rapports sur chaque région française concernant la pertinence des engagements du FPRNM au regard de l'exposition passée, actuelle et future du territoire.

Calcul des indicateurs financiers

Ratio combiné

Le ratio combiné est la somme du ratio de sinistralité S/P et de l'expense ratio.

Le ratio S/P (sinistres / primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions aux cédantes, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

En millions d'euros	2024	2025
Primes émises brutes	1 237	1 878
Primes acquises nettes (A)	1 123	1 678
Charge de sinistres et autres provisions techniques (B)	-1 091	-1 473
Ratio S/P: - (B) / (A)	97,1 %	87,8 %
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-53	-75
Expense ratio: - (C) / (A)	4,7 %	4,5 %
Ratio combiné Non-Vie: - [(B) + (C)] / (A)	101,8 %	92,2 %

Ratio de coût de réassurance

Le ratio de coût de réassurance est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements, de taxes, d'allocation de coûts à l'activité de conseil et de subventions perçues, d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession, d'autre part.

En millions d'euros	2024	2025
Total des charges de gestion au compte de résultat	-59,3	-62,4
<i>dont refacturations</i>	20,9	1,0
<i>dont charges de placements</i>	10,4	14,0
<i>dont activité de service / conseil</i>	0,0	1,4
<i>dont taxes (CVAE/C3S)</i>	3,2	4,4
Total charges de gestion (pour le calcul du ratio de coût) (A)	-24,8	-41,7
Primes émises brutes (B)	1 237	1 878
Ratio de coût: - (A) / (B)	2,0 %	2,2 %

Rendement des actifs investis

Le taux de rendement des actifs investis est égal au rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors actifs dans les filiales, dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation.

En millions d'euros	2024	2025
Résultat financier	252,0	504,7
Retraitements divers (filiales, dépôts espèces cédantes, immeuble d'exploitation)	-9,2	-8,0
Résultat financier pour le calcul du rendement des actifs investis	242,8	496,7
Actif investi moyen	9 067	9 805
Taux de rendement des actifs investis	2,7 %	5,1 %

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section du rapport de gestion regroupe spécifiquement, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce, les informations qui relèvent du rapport sur le gouvernement d'entreprise que le conseil d'administration doit présenter à l'assemblée générale.

2.1 Le conseil d'administration, le président, le directeur général

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, le conseil d'administration de CCR est composé de quinze membres au plus dont le représentant de l'État nommé par arrêté ministériel, neuf administrateurs au plus nommés par l'assemblée générale des actionnaires, dont quatre proposés par l'État, et cinq représentants des salariés élus par les salariés.

Avec l'entrée en application à effet du 1^{er} juillet 2015 de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est prononcé sur le mode d'exercice de la direction générale de la société et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

M. Jacques LE PAPE a été nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur par le conseil d'administration du 4 mai 2021 réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2021 qui l'a nommé en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

M. Édouard VIEILLEFOND a été nommé, pour une durée de cinq ans, sur proposition du conseil d'administration, en qualité de directeur général à compter du 1^{er} juillet 2023 par décret du président de la République en date du 16 juin 2023 (publié au JO du 18 juin 2023).

Le conseil d'administration comporte plusieurs comités en son sein.

2.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques est composé de sept administrateurs au plus dont un représentant des salariés au minimum.

Le comité d'audit, des comptes et des risques comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration⁶.

Le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M^{me} Sophie MASSET.

Le comité a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels et annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation de leur mission par les commissaires aux comptes. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

Le comité a également pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer :

- i) le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques,
- ii) des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société,

⁶ Sur la base des critères d'indépendance énoncés par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (2022).

- iii) des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs et il examine la politique d'investissement,
- iv) de l'identification des risques menée par la direction générale,
- v) la performance d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques. Il s'assure également du suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, il examine les rapports et politiques relevant de sa compétence. Il auditionne le responsable de la fonction d'audit interne, il examine le programme d'audit en vue de son approbation par le conseil, il analyse les principales recommandations des rapports et les suites données. Il auditionne les responsables des autres fonctions clés. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, de l'audition de la fonction de gestion des risques.

2.3 Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Le comité des rémunérations est composé de quatre administrateurs au plus dont un représentant des salariés.

Il est présidé par Mme Nathalie BROUTÈLE.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

Il examine, le cas échéant, le mode de recrutement de nouveaux administrateurs. Il recommande au conseil le mode d'évaluation de la gouvernance de l'entreprise et peut recommander à ces fins la sélection d'un conseil spécialisé.

2.4 Le comité stratégique et RSE

Le comité stratégique et RSE est composé de sept administrateurs au plus dont un représentant des salariés au minimum.

Il est présidé par Mme Nathalie BROUTÈLE.

Le comité stratégique et RSE a pour mission d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration des orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques qui président à l'exercice des missions de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques, de cession, d'acquisition ou de développement d'activités. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la direction générale, en particulier par rapport aux orientations et aux décisions arrêtées par le conseil d'administration, sur les recommandations de l'actionnaire.

Le comité examine et formule son avis sur les orientations stratégiques pluriannuelles de la Société en matière de responsabilité sociétale et environnementale et de climat ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de ces orientations avec le plan d'action et les horizons de temps dans lequel ces actions seront menées.

2.5 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

2.6 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Conformément à la réglementation en vigueur, la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général sont fixées par le conseil d'administration et approuvées par décision du ministre chargé de l'économie.

M. Édouard VIEILLEFOND, en qualité de directeur général, a bénéficié d'une rémunération globale de 304 108,79 € (montant total brut versé en 2025). Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

M. Jacques LE PAPE, président non exécutif du conseil d'administration, a bénéficié d'une rémunération globale de 99 999,96 € (montant total brut au titre de 2025). Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

En 2025, CCR a versé un montant total de 130 815 € au titre des jetons de présence réparti entre neuf administrateurs. Les jetons de présence du représentant de l'État et des administrateurs proposés par l'État sont versés au budget de l'État. Les administrateurs représentant les salariés exercent leur mandat à titre gratuit. Ils perçoivent le salaire et ses accessoires résultant de leur contrat de travail.

Les filiales de CCR n'ont versé aucune autre rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR en 2025.

2.7 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CCR et, d'autre part, une autre société dont CCR possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

2.8 Rapport Investissement Responsable

Un rapport Investissement Responsable distinct est établi. Il présente les informations demandées par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

2.9 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2025

JACQUES LE PAPE

Président du conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Président du conseil d'administration de CCR
- Membre du comité stratégique et RSE de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Président de JLPC (Jacques Le Pape Conseil – Ceres Partners)
- Président du conseil de surveillance du fonds grec de participations et de privatisations (HCAP – Hellenic Corporation of Assets and Participations)
- Membre de l'Oversight Advisory Committee de l'UNESCO

ÉDOUARD VIEILLEFOND

Directeur général

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Directeur général de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Représentant permanent de CCR au conseil d'administration de Arundo Re (ex. CCR Re) jusqu'au 14 novembre 2025.

ARNAUD BAILLEUL

Administrateur

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR
- Responsable Contrôle de gestion, Inventaire et Communication financière (CCR)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Contrôleur de gestion du GIE GSA +
- Contrôleur de gestion du GEIE Claims Handling System

LAURENCE BARRY

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Co-titulaire du programme de recherche sur les enjeux des catastrophes et du changement climatique pour l'assurance – Chaire PARI (ENSAE/SCIENCES PO) – PARIS
- Membre du conseil scientifique de la Fondation MAIF
- Membre du conseil d'administration de SwissLife France
- Membre du comité d'audit et des risques de SwissLife France
- Actuaire conseil (AIG Israël)
- Chercheuse Affiliée au CREST
- Membre de la Commission scientifique de l'Institut des actuaires

NATHALIE BROUTÈLE

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR
- Présidente du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance de CCR
- Présidente du comité stratégique et RSE de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Directrice Générale de BPCE Assurances IARD
- Présidente du comité de surveillance de BPCE Assurances Production Services
- Membre du directoire de BPCE IARD
- Directrice Générale Déléguée de NA
- Directrice Générale Adjointe de BPCE Assurances
- Administratrice du Groupement Français des Bancassureurs (GII)
- Administratrice de BPCE Achats (SNC)

BRUNO CINOTTI

Administrateur

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR
- Membre du comité stratégique de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Inspecteur général à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) –
Section Audits, Inspections, Transformation de l'Action Publique (AITAP)

ANTOINE DEVINEAU

Administrateur

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR à partir du 3 septembre 2025
- Membre du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance de CCR à partir du 4 septembre 2025
- Développeur (CCR)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

Néant

SÉBASTIEN DOUMEIX

Administrateur

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR
- Membre du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Adjoint au Sous-directeur chargé de la 5^e Sous-direction – Direction du Budget – Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

En tant que représentant de la Direction du budget :

- Administrateur de l'Établissement Public des Fonds de Prévoyance Militaire et de l'Aéronautique (EPFP)
- Administrateur de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG)
- Membre de la Commission nationale indépendante des Harkis

DELPHINE FOREST

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR à partir du 3 septembre 2025
- Membre du comité stratégique et RSE de CCR à partir du 4 septembre 2025
- Responsable Comptabilité financière (CCR)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

Néant

PATRICE FORGET

Administrateur

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR jusqu'au 26 juin 2025
- Président du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR jusqu'au 26 juin 2025

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

En France

- Membre du comité d'audit de Covéa

En Europe (hors France)

- Administrateur de COVEA LUX SA Luxembourg
- Président du comité d'audit de COVEA LUX SA Luxembourg

THIERRY FRANÇO

Administrateur

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR à partir du 26 juin 2025
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques à partir du 26 juin 2025
- Membre du comité stratégique et RSE à partir du 26 juin 2025

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Directeur général délégué de Covéa
- Directeur général délégué de Covéa Coopérations à partir du 25 juin 2025
- Membre du comité de rémunération de Covéa Finance
- Membre du conseil d'administration de la Financière Anatole à partir du 23 décembre 2025
- Membre du conseil d'administration du groupe ADIT à partir du 23 décembre 2025

FRÉDÉRIQUE GOLLAY

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR
- Membre du comité stratégique et RSE de CCR
- Chargée de Communication Corporate, Partenariats/Mécénat et Veille (CCR)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

Néant

PHILIPPE GUYONNET-DUPERAT

Administrateur – Représentant de l'État

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR à partir du 13 mai 2025
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR à partir du 19 mai 2025
- Membre du comité stratégique et RSE de CCR à partir du 19 mai 2025

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Sous-directeur des assurances – Direction Générale du Trésor – Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- Représentant de la Direction Générale du Trésor – Sous collègue assurances de l'ACPR
- Membre suppléant du conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites représentant du ministre chargé de l'Économie

MARTIN LANDAIS

Administrateur – Représentant de l'État

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR jusqu'au 30 avril 2025
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR jusqu'au 30 avril 2025
- Membre du comité stratégique de CCR jusqu'au 30 avril 2025

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Sous-directeur des assurances – Direction Générale du Trésor – Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique jusqu'au 30 avril 2025

SYLVIE LEGENDRE

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR jusqu'au 2 septembre 2025
- Membre du comité stratégique et RSE de CCR jusqu'au 2 septembre 2025
- Chargée RH (CCR)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

Néant

VÉRONIQUE LEHIDEUX

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Directrice à la Direction de l'Information Légale et Administrative à partir du 1^{er} octobre 2025
- Cheffe du service des risques naturels à la Direction générale de la prévention des risques – Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche jusqu'au 30 septembre 2025
- Membre du conseil d'administration de Météo-France en qualité de représentante de l'État jusqu'au 30 septembre 2025
- Membre du conseil d'administration de l'Office national des forêts (ONF) en tant que représentante du Directeur Général de la Prévention des Risques jusqu'au 30 septembre 2025
- Membre de la CADA en qualité de personnalité qualifiée en matière de diffusion publique d'informations à partir du 17 septembre 2025

ANTOINE MANTEL

Administrateur

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administrateur de CCR
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR
- Membre du comité stratégique et RSE de CCR

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Contrôleur général au Contrôle Général Économique et Financier (CGEFI)
- Administrateur et Membre du comité d'audit du Fonds de garantie des Assurances Obligatoires (FGAO)

MARIE-ROSE MARTINEZ

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR jusqu'au 2 septembre 2025
- Membre du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance de CCR jusqu'au 2 septembre 2025
- Responsable formation (CCR)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

Néant

SOPHIE MASSET

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR jusqu'au 26 juin 2025
- Présidente du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR à partir du 26 juin 2025

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

- Senior Advisor auprès de la Direction Service Clients IARD – AXA France – AXA IARD et Partenariat à partir du 1^{er} septembre 2025
- Directeur technique règlements IARD – AXA France – AXA IARD et Partenariats jusqu'au 1^{er} septembre 2025
- Associée et Gérante de la SCI Vaud
- Associée et co-gérante du GFA Marion des Ferréols

DANIELA PEREDO

Administratrice

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe CCR

- Administratrice de CCR à partir du 3 septembre 2025
- Membre du comité stratégique et RSE de CCR à partir du 4 septembre 2025
- Modélisateur (CCR)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe CCR

Néant

02 / ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	39
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025	41
ANNEXE	44

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2025			31/12/2024
	Montant Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	47 012	43 401	3 611	3 533
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	229 919	50 508	179 411	182 332
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	10		10	183 542
Autres placements	10 125 602	23 604	10 101 998	8 939 642
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 211		1 211	1 309
TOTAL	10 356 742	74 111	10 282 630	9 306 825
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	49		49	167
Provisions de réassurance Vie				
Provisions pour sinistres à payer Vie	173		173	494
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	11 025		11 025	45 048
Autres provisions techniques Non-Vie				
TOTAL	11 247		11 247	45 710
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations de réassurance	18 337		18 337	102 200
Personnel	7		7	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	43		43	11 349
Débiteurs divers	85 885	70 585	15 299	14 773
TOTAL	104 272	70 585	33 687	128 323
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	21 300	15 949	5 351	4 372
Comptes courants et caisse	85 283		85 283	182 159
TOTAL	106 584	15 949	90 634	186 531
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF				
Intérêts et loyers acquis non échus	82 487		82 487	62 514
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)				
Autres comptes de régularisation	163 030		163 030	103 040
TOTAL	245 517		245 517	165 554
TOTAL DE L'ACTIF	10 871 374	204 048	10 667 326	9 836 475

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	60 000	60 000
Réserves de réévaluation	2 751	2 751
Autres réserves		
Réserve de garantie		617
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	300 102	290 437
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles	2 114 510	1 982 202
Réserve spéciale pour risques d'attentats	256 336	231 974
Autres réserves	9 941	8 654
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	86 791	86 791
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		93
Résultat de l'exercice	535 906	182 868
TOTAL	3 366 337	2 846 387
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	1 026	807
Provisions de réassurance Vie		222
Provisions pour sinistres à payer Vie	173	272
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	5 676 411	5 940 026
Provisions pour égalisation	1 315 716	835 756
Autres provisions techniques Non-Vie		
TOTAL	6 993 326	6 777 083
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	25 209	19 742
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations de réassurance	18 808	33 064
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 216	1 549
Personnel	11 868	9 913
État, organismes sociaux et collectivités publiques	10 326	5 993
Créditeurs divers	205 976	139 546
TOTAL	249 194	190 067
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	33 260	3 197
TOTAL DU PASSIF	10 667 326	9 836 475

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

TOUTES GESTIONS En milliers d'euros	31/12/2025		31/12/2024	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE				
Primes acquises				
Primes	1 877 910	199 147	1 678 763	1 106 640
Variation des provisions pour primes non acquises	-132	205	-337	16 517
	1 877 778	199 352	1 678 426	1 123 157
Produits des placements alloués du compte non technique	339 722	0	339 722	176 732
Autres produits techniques	1 564	0	1 564	20 888
Charges des sinistres				
Prestations et frais payés	-1 244 256	-21 709	-1 222 547	-702 374
Charges des provisions pour sinistres à payer	261 850	32 303	229 547	-331 607
	-982 406	10 594	-993 000	-1 033 981
Charges des autres provisions techniques	0	0	0	0
Participation aux résultats	-32	-32	0	0
Frais d'acquisition et d'administration				
Frais d'acquisition	-38 967	0	-38 967	-52 087
Frais d'administration	-4 294	0	-4 294	-8 068
Commissions reçues des réassureurs	0	-202	202	131
	-43 261	-202	-43 058	-60 023
Autres charges techniques	-33 685		-33 685	-13 701
Variation de la provision pour égalisation	-479 960		-479 960	-56 862
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE	679 720	209 712	470 008	156 210

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMPTE TECHNIQUE VIE

TOUTES GESTIONS En milliers d'euros	31/12/2025		31/12/2024	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes	127	127	0	0
Produits des placements				
Revenus des placements	0	0	0	0
Autres produits des placements	0	0	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
Autres produits techniques	0	0	0	0
Charges des sinistres				
Prestations et frais payés	0	0	0	0
Charges des provisions pour sinistres à payer	-237	-237	0	0
	-237	-237	0	0
Charges des provisions Vie et autres provisions techniques				
Provisions de réassurance Vie	23	23	0	0
	23	23	0	0
Participation aux résultats	0	0	0	0
Frais d'acquisition et d'administration				
Frais d'acquisition	0	0	0	0
Frais d'administration	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	1
	0	0	0	0
Charges des placements				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	0	0	0	0
Autres charges des placements	0	0	0	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
Autres charges techniques	0	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE	-87	-87	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMPTE NON TECHNIQUE

TOUTES GESTIONS En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	470 008	156 210
Résultat technique de la réassurance Vie	0	0
Produits des placements		
Revenus des placements	193 252	178 595
Autres produits des placements	75 026	85 768
Profits provenant de la réalisation des placements	314 382	54 218
	582 661	318 581
Charges des placements		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-19 399	-16 030
Autres charges des placements	-12 938	-12 911
Pertes provenant de la réalisation des placements	-45 579	-37 658
	-77 916	-66 599
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-339 722	-176 732
Autres produits non techniques	2	0
Autres charges non techniques	-1	-1
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	23	3 659
Charges exceptionnelles	-5 846	-8 789
	-5 823	-5 130
Participation des salariés	-2 121	-266
Impôt sur les bénéfices	-91 181	-43 195
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	535 906	182 868

ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 11 mars 2026 par le conseil d'administration.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 45

1.1	Changement de méthodes comptables	46	1.6	Comptabilité pluri-monnaire	48
1.2	Actifs incorporels	46	1.7	Provisions pour risques et charges	48
1.3	Placements	46	1.8	Provisions techniques et résultat technique	48
1.4	Autres actifs d'exploitation	47	1.9	Autres éléments	49
1.5	Comptes de régularisation	48			

NOTE 2

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN 50

2.1	Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	50	2.7	Comptes de régularisation	54
2.2	Informations relatives aux placements	52	2.8	Actifs et passifs en devise	55
2.3	État récapitulatif des placements	52	2.9	Capitaux propres	55
2.4	Créances et dettes	53	2.10	Ventilation des provisions (autres que techniques)	56
2.5	Filiales et participations	53	2.11	Engagements reçus et donnés	57
2.6	Actifs corporels d'exploitation	54			

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT 58

3.1	Ventilation des primes émises brutes par activité	58	3.6	Autres produits et charges techniques	61
3.2	Mouvements de portefeuille	58	3.7	Ventilation du résultat exceptionnel	62
3.3	Commissions issues des opérations de réassurance	59	3.8	Crédits d'impôts	62
3.4	Produits et charges de placements	59	3.9	Participation des salariés	62
3.5	Charges par nature et par destination	60	3.10	Impôt sur les bénéfices	62

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS 63

4.1	Honoraires des commissaires aux comptes	63	4.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	63
-----	---	----	-----	---	----

La Caisse Centrale de Réassurance est une société anonyme appartenant au secteur public, dont l'activité est régie par le Code des assurances.

Elle intervient en qualité de réassureur dans les domaines suivants : opérations de réassurance de risques exceptionnels et nucléaires (articles L.431-4 et L.431-5 du Code des assurances), de catastrophes naturelles (L.431-9), de terrorisme (L.431-10) et de certains risques d'assurance-crédit.

Ces activités avec la garantie de l'État s'exercent dans le cadre de conventions spécifiques. Elles sont retracées comptablement dans des comptes distincts dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des assurances.

Elle intervient également en qualité de réassureur pour des risques non couverts par la garantie de l'État. Il s'agit d'affaires qui ont fait l'objet d'un refus de transfert de portefeuille à CCR Re (désormais dénommée Arundo Re) de la part des cédantes lors du transfert en 2016, par CCR, de l'ensemble de ses affaires de réassurance de marché à CCR Re.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, le règlement ANC n° 2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation de l'aliment des affaires acceptées, attendu *in fine*, à partir duquel sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées *in fine*, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue *in fine*, appliquée aux primes acquises précédemment déterminées et déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Dans le cadre des opérations relatives aux activités de réassurance avec la garantie de l'État, CCR n'a pas souscrit de protection sur le marché de la rétrocession. Elle bénéficie de la garantie de l'État et se trouve ainsi protégée contre une fluctuation marquée de sinistralité en termes de fréquence ou de sévérité des sinistres et événements. En contrepartie de cette protection, CCR verse à l'État une fraction de ses primes de l'année.

Au titre des opérations relatives à la réassurance de marché, les seuls engagements résiduels concernent les cédantes ayant refusé le transfert de portefeuille. CCR a conclu avec CCR Re (Arundo Re) un traité de rétrocession des contrats non transférés qui permet à CCR de ne plus porter de risque de réserve lié à ces traités.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n° 2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats gérés.

1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2025 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, est entré en vigueur le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie le plan de comptes ainsi que les modèles de présentation des états financiers. Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable, conformément aux dispositions du règlement. Cependant, les impacts sur les comptes annuels sont jugés non significatifs pour CCR.

1.2 Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

1.3 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux,

- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables de 20 à 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées *pro rata temporis*, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation,
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- **titres de participation** dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment :
 - pour les sociétés de réassurance : la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs ainsi que des approches par multiples et comparables et par valorisation des fonds propres économiques,
 - pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.

- **titres de placement** évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritère prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant de la provision pour dépréciation à caractère durable constituée au 31 décembre 2025 s'élève à 23,6 M€.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucune provision pour dépréciation n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'exercice.

L'article 121-9 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. CCR ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO. Les produits de placements nets de charges sont alloués entre le compte non technique et les comptes techniques Vie et Non-Vie conformément aux dispositions de l'article 337-11 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

1.4 Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations 10 ans
- Matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

1.5 Comptes de régularisation

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

1.6 Comptabilité pluri-monnaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles, les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 1^{er} janvier 2025 aux cours de change du 31 décembre 2025 représente un gain de 1,4 M€.

1.7 Provisions pour risques et charges

Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au *pro rata* des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations différencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TH-TF 2022-2024. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié »,

- d'une probabilité de présence (décès ou départ de la société) dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge de début du versement de la prestation,
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenue à 3,94 % pour 2025 contre un taux de 3,38 % au 31 décembre 2024.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 68,6 %, comprenant 55 % de charges sociales et 13,6 % au titre de la taxe sur les salaires.

Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR précise que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 3,36 % pour 2025 contre un taux de 3,18 % au 31 décembre 2024.

1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception. À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Provisions pour sinistres à payer

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité du pôle Provisionnement au sein de la direction financière. Afin de mener ces travaux, le pôle Provisionnement procède à des évaluations actuarielles et s'appuie également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions actuariat, souscription, sinistres et modélisation de la direction Réassurances et Conseil et de la direction Modélisations.

Par ailleurs, la fonction actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2025 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 15 octobre 2025.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences. Pour les prévisions de sinistralité proportionnelle en catastrophes naturelles, les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

Le champ des hypothèses possibles pour la détermination des ultimes par péril inclut notamment :

- S/P historiques ;
- Sondages auprès des cédantes ;
- Estimation via les modèles experts internes ;
- Communes reconnues et coûts historiques ;
- Régression du S/P versus population des communes reconnues ;
- Liquidation des triangles ;
- IBNR cédantes ;
- Décomptes de réassurance ;
- Prévision d'inflation.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation.

Au 31 décembre 2025, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

1.9 Autres éléments

Charges par destination

Les frais généraux de l'activité de réassurance, après avoir été préalablement comptabilisés par nature aux comptes de la classe 9, sont soldés pour être répartis conformément à la réglementation comptable, aux comptes de charges par destination et dans le compte de résultat technique de chaque dispositif de réassurance.

Deux cas sont prévus :

- soit la charge est directement affectable à une destination ;
- soit la charge ne peut être affectée directement et des clés de répartition sont utilisées.

Les clés de répartition des frais généraux sont mises à jour tous les ans et permettent une affectation dans des destinations définies par le plan comptable des assurances : frais d'acquisition, frais de règlement des sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques.

Au titre de l'exercice 2025, l'actualisation des clés d'affectation a conduit à une baisse de l'allocation en « frais d'acquisition » et à une hausse corrélative en « autres charges techniques », catégorie qui pèse désormais 54 % des frais généraux totaux de CCR. Les efforts se poursuivent en 2026 afin d'optimiser davantage cette répartition vers les autres destinations comptables.

NOTE 2

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif

VALEUR BRUTE En milliers d'euros	31/12/2024	Mouvements		31/12/2025
		Acquisitions de l'exercice	Sorties	
Frais d'établissement	5 963			5 963
Logiciels et projets	38 841	2 042	594	40 289
Projets en cours	1 328	557	1 125	760
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	46 132	2 599	1 719	47 012
Immeubles	159 317	24 441	15	183 743
Immeuble d'exploitation	56 079		23 095	32 984
Immeubles en cours	601	203	601	203
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	228 986	24 644	23 711	229 919
Actions et autres titres à revenu variable	108 542		108 532	10
Prêts	75 000		75 000	
TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	183 542		183 532	10
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	1 309	2 376	2 474	1 211

La diminution des placements dans les entreprises liées résulte de la cession des actions Arundo Re (108,5 M€) et du prêt subordonné (75 M€) au consortium SMABTP/MACSF le 14 novembre 2025.

Par ailleurs, à la suite du réaménagement des locaux du siège social, une réaffectation interne d'actifs immobiliers a été opérée, avec le reclassement de 23 M€ en valeur brute d'immeuble d'exploitation en immeubles de placement.

AMORTISSEMENTS En milliers d'euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	31/12/2024	Mouvements		31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
				+	-	
Frais d'établissement	5 ans	lineaire	5 963			5 963
Logiciels et projets	5 ans	lineaire	36 637	1 384	582	37 438
TOTAL ACTIFS INCORPORELS			42 600	1 384	582	43 401

AMORTISSEMENTS En milliers d'euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	31/12/2024	31/12/2025		
				Dotations +	Diminutions -	
IMMEUBLES		LINÉAIRE	35 509	8 303	1	43 811
Gros œuvre	de 80 à 150 ans	linéaire	6 884	1 522		8 405
Clos-couvert	de 30 à 35 ans	linéaire	3 998	1 809	1	5 806
Technique	de 20 à 25 ans	linéaire	8 137	3 273		11 410
Agencements	de 15 à 25 ans	linéaire	16 490	1 699		18 189
IMMEUBLE D'EXPLOITATION			11 146	592	5 041	6 697
Gros œuvre	de 80 à 150 ans	linéaire	2 017	95	838	1 274
Clos-couvert	de 30 à 35 ans	linéaire	2 864	143	1 264	1 743
Technique	de 20 à 25 ans	linéaire	4 923	279	2 386	2 816
Agencements	de 15 à 25 ans	linéaire	1 342	75	553	864
TOTAL IMMEUBLES			46 655	8 894	5 042	50 508

VALEUR NETTE En milliers d'euros	31/12/2025			31/12/2024	
	Brut	Amortissements	Provisions	Net	Net
Frais d'établissement	5 963	5 963			
Logiciels et projets	40 289	37 438		2 851	2 204
Projets en cours	760			760	1 328
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	47 012	43 401		3 611	3 532
Immeubles	183 743	43 811		139 932	123 808
Immeuble d'exploitation	32 984	6 697		26 287	44 934
Immeubles en cours	203			203	601
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989	12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	229 919	50 508		179 411	182 332
Actions et autres titres à revenu variable	10			10	108 542
Prêts					75 000
TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	10			10	183 542
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	1 211			1 211	1 309

2.2 Informations relatives aux placements

En milliers d'euros	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actions, parts et autres titres à revenu variable	2 843 593	23 604	2 819 989	2 611 832
Obligations et titres de créances à revenu fixe	7 094 084		7 094 084	6 099 234
Prêts	7 925		7 925	8 576
Dépôts auprès des établissements de crédit	180 000		180 000	220 000
TOTAL	10 125 602	23 604	10 101 998	8 939 642

2.3 État récapitulatif des placements

2025 En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette ¹	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	229 919	179 411	468 893	289 482
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	289 917	287 606	398 341	110 735
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	2 553 686	2 532 393	2 948 645	416 251
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	7 094 084	7 254 314	7 313 802	59 488
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	7 925	7 925	7 925	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 211	1 211	1 211	-
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	180 000	180 000	180 000	-
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	10 356 742	10 442 860	11 318 817	875 956
11 Autres Instruments Financiers à Terme	-	-	-	-
* Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
* Autres opérations	-	-	-	-
* Amortissements surcote/décote	-	-	-	-
12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11	10 356 742	10 442 860	11 318 817	875 956
a dont:				
Placements évalués selon l'article R.343-9	7 094 084	7 254 314	7 313 802	59 488
Placements évalués selon l'article R.343-10	3 261 447	3 187 335	4 003 804	816 469
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
Instruments financiers à terme	-	-	-	-
b dont:				
Placements et IFT dans l'OCDE	10 251 697	10 335 744	11 200 907	865 163
Placements et IFT effectués hors OCDE	105 044	107 116	117 910	10 794

¹ Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-19 restant à amortir qui représente -160,230 ME.

2.4 Créances et dettes

AUTRES CRÉANCES En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	18 337		18 337	18 337			18 337
Personnel	7		7	7			7
État, organismes sociaux, collectivités publiques	43		43	43			43
Débiteurs divers	85 885	70 585	15 300	5 549	9 703	48	15 300
TOTAL	104 272	70 585	33 687	23 936	9 703	48	33 687

Le poste « Débiteurs divers » inclut :

- une créance de 70,5 M€ résultant de deux décisions de justice définitives, entièrement provisionnée en raison de la qualité des personnes physiques qui en sont les débiteurs ;
- une créance de 12 M€ vis-à-vis de la SAS BOULOGNE 78 ;
- une créance de 0,1 M€ vis-à-vis de CCR Fonds Publics.

AUTRES DETTES En milliers d'euros	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes nées d'opérations de réassurance	18 808	18 808			18 808
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 216	2 216			2 216
Personnel	11 868	11 868			11 868
État, organismes sociaux, collectivités publiques	10 326	10 326			10 326
Créditeurs divers	205 976	205 976			205 976
TOTAL	249 194	249 194			249 194

Le poste « Créditeurs divers » inclut une dette de 2,2 M€ envers la SAS CASTELNAU 6.

2.5 Filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires de l'exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Dividendes encaissés par la société en 2025
				BRUTE	NETTE				
SAS CASTELNAU 6 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 280	261	100 %	7 279	7 279		1 359	101	318
SAS BOULOGNE 78 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	5 710	(372)	100 %	5 709	5 709		0	(855)	0
SAS CCR FONDS PUBLICS 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	10	0	100 %	10	10		237	0	0

2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE En milliers d'euros	31/12/2024	Mouvements		31/12/2025
		+	-	
Dépôts et cautionnements	16			16
Matériel informatique et autres	19080	521	3195	16406
Mobilier et matériel de bureau	1369	185	14	1540
Agencements, aménagements et installations	2206	1210	78	3338
TOTAL	22671	1916	3287	21300

AMORTISSEMENTS En milliers d'euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	31/12/2024	Dotations	Diminutions	31/12/2025
				+	-	
Matériels Informatiques	3 ans	dégressif	18066	337	3111	15292
Autres Matériels	10 ans	linéaire	60	12		72
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	linéaire	25	144		169
Agencements, aménagements et installations	10 ans	linéaire	147	290	21	416
TOTAL			18298	783	3132	15949

La diminution des actifs corporels d'exploitation est principalement liée à des mises au rebut de matériels informatiques.

2.7 Comptes de régularisation

En milliers d'euros	2025		2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance		31 582	5	1 974
Intérêts courus non échus	82 487		62 514	
Amortissements des différences de prix de remboursement	161 908	1 678	102 403	1 058
Produits et charges constatés d'avance	1 122		632	165
TOTAL	245 517	33 260	165 554	3 197

2.8 Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVISES En milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2025	Excédent 2024
Euro	10 647 516	10 126 003	521 513	168 996
Livre sterling	6 832	4 943	1 889	1 911
Yen japonais	1 294	22	1 272	1 429
Franc suisse	8	8	0	0
Dollar US	11 116	242	10 874	9 837
Autres monnaies	462	105	357	695
TOTAL	10 667 228	10 131 323	535 905	182 868

2.9 Capitaux propres

2025 En milliers d'euros	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2024	Autres mouvements	
Capital social ¹	60 000			60 000
Réserves spéciales de réévaluation	2 751			2 751
Réserve spéciale de garantie	617		-617	
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	290 437	9 665		300 102
Réserve pour risques de catastrophes naturelles	1 982 202	132 308		2 114 510
Réserve spéciale pour risques d'attentats	231 974	24 362		256 336
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	86 791			86 791
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	93		-93	
Autres réserves	8 654	577	710	9 941
Résultat de l'exercice N-1	182 868	-182 868		
Dividende		15 956	-15 956	
Résultat de l'exercice			535 906	535 906
TOTAL	2 846 387		519 950	3 366 337

¹ Le capital social est composé de 3 000 000 d'actions de 20 euros.

2.10 Ventilation des provisions (autres que techniques)

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la clôture de l'exercice 2025
			Utilisées	Non utilisées	
Subvention d'investissement		165			165
Amortissements dérogatoires	10 296	5 694			15 991
Provision spéciale de réévaluation	600		16		584
Provisions pour risques	458	728	76		1 110
Provisions pour charges	8 388	206	1 235		7 359
TOTAL	19 742	6 794	1 327		25 209

2.11 Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	2025	2024
1 - ENGAGEMENTS REÇUS	501	1 022
2 - ENGAGEMENTS DONNÉS	1 324	1 953
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 324	1 953
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4 - AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
5 - ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME :		
5a Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature d'instrument, notamment :		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme		
- Options		
5e Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

La part non libérée des actifs détenus par la société est comptabilisée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné et s'élève aux montants suivants :

En milliers d'euros	2025	2024
Engagement d'investissement en FCPR/OPC actions	153 416	107 546
Engagement d'investissement en Fonds de dette	110 977	89 388
Engagement d'investissement en Fonds d'actifs réels	61 248	73 248
TOTAL	325 640	270 182

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

3.1 Ventilation des primes émises brutes par activité

En milliers d'euros	2025	2024
Risques de catastrophes naturelles	1 787 549	1 149 187
Risques d'attentats et d'actes de terrorisme	86 791	84 256
<i>Dont Risques petits et moyens</i>	60 791	56 286
<i>Grands risques (GAREAT)</i>	26 000	27 970
Risques exceptionnels et nucléaires	3 268	2 862
Risques d'assurance crédit	477	513
PRIMES ÉMISES BRUTES - RÉASSURANCES PUBLIQUES	1 878 085	1 236 818
PRIMES ÉMISES BRUTES - RÉASSURANCE DE MARCHÉ (RUN OFF)	-49	610
TOTAL	1 878 037	1 237 428

3.2 Mouvements de portefeuille

2025 En milliers d'euros	Réassurances publiques		Réassurance de marché (Run off)	
	Brut	Net	Brut	Net
ENTRÉES DE PORTEFEUILLE				
Primes	210 894	210 894		
Prestations et frais payés				
RETRAITS DE PORTEFEUILLE				
Primes	-381 230	-381 230	197	
Prestations et frais payés			-21 488	

3.3 Commissions issues des opérations de réassurance

En milliers d'euros	2025		2024	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie			1	
Non-Vie	33 083	32 880	28 445	28 314
TOTAL	33 083	32 880	28 446	28 314

3.4 Produits et charges de placements

2025 En milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des placements immobiliers	318	14 638	14 956
Revenus des autres placements	3 979	171 031	175 010
Intérêts sur prêt entreprises liées	3 257		3 257
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		29	29
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	7 554	185 698	193 252
Autres produits des placements	0	75 026	75 026
Profits provenant de la réalisation des placements	259 916	54 466	314 382
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	267 470	315 190	582 660
Frais de gestion externe des placements		-4 767	-4 767
Frais de gestion interne des placements	-507	-14 126	-14 633
Autres charges des placements		-12 937	-12 937
Pertes provenant de la réalisation des placements		-45 579	-45 579
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-507	-77 409	-77 916
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	266 963	237 781	504 744

Le profit de 259,9 M€ provenant de la réalisation des placements dans des entreprises liées résulte de la cession des actions d'Arundo Re au consortium SMABTP/MACSF en date du 14 novembre 2025.

3.5 Charges par nature et par destination

A – Décomposition des charges

CHARGES PAR NATURE En milliers d'euros	2025	2024
Charges externes	21 511	21 437
Autres charges externes	3 070	3 209
Impôts, taxes et versements assimilés	8 487	6 691
Charges de personnel	25 226	22 481
Autres charges de gestion courante	148	59
SOUS-TOTAL	58 442	53 877
Dotation aux amortissements des immobilisations	2 167	3 427
Loyer théorique du siège social	1 805	1 981
TOTAL	62 415	59 285

CHARGES PAR DESTINATION En milliers d'euros	2025	2024
Frais de gestion des sinistres	4 545	3 454
Autres charges d'acquisition	5 884	23 646
Autres charges d'administration	4 289	8 063
Autres charges techniques	33 681	13 682
Frais de gestion des placements	14 017	10 440
TOTAL	62 415	59 285

CCR a également engagé 0,7 M€ de frais dans le cadre de la gestion des Fonds publics effectuée pour le compte de l'Etat, directement ou par sa filiale CCR Fonds Publics :

- Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction (FCAC),
- Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA),
- Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles (FGRE),
- Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral et mentionnés à l'article L 1142-1 du Code de la santé publique (FAPDS),
- Fonds de garantie des opérateurs de voyages et de séjours (FGOVS).

B – Ventilation des frais de personnel et de l'effectif¹

En milliers d'euros	2025	2024
Frais de personnel		
Salaires	16 786	15 230
Charges sociales et prévoyance	7 762	6 381
Autres charges	786	984
TOTAL	25 334	22 595
Effectif moyen:		
Cadres	163	155
Non-cadres	4	5
TOTAL	167	160

C – Rémunération des organes d'administration et de Direction

En milliers d'euros	2025	2024
Jetons de présence du conseil d'administration ²	131	100

Conformément à l'article 835-2 du Plan Comptable Général, les informations relatives aux rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction ne sont pas fournies dans la mesure où elles permettraient d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

3.6 Autres produits et charges techniques

AUTRES PRODUITS TECHNIQUES NON-VIE En milliers d'euros	2025	2024
Prestations facturées aux filiales	109	4 653
Prestations de conseil facturées	556	0
Vente logiciel informatique à Arundo Re	0	15 794
Autres produits techniques	899	441
TOTAL	1 564	20 888

AUTRES CHARGES TECHNIQUES NON-VIE En milliers d'euros	2025	2024
Frais des centres de coûts non directement liés à l'activité technique	33 681	13 682
Résultats des participations dans les GIE	4	19
TOTAL	33 685	13 701

¹ Y compris gestion immobilière.

² Hors remboursements de frais sur justificatifs.

3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2025 En milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise provision spéciale de réévaluation		16
Produit de cession des immobilisations corporelles		0
Autres produits exceptionnels		7
Dotations aux amortissements dérogatoires	5 694	
Valeur nette comptable des cessions d'éléments d'actif	152	
TOTAL	5 846	23

3.8 Crédits d'impôts

En milliers d'euros	2025	2024
Crédit d'impôt recherche	579	605
Autres crédits d'impôts (Mécénat)	178	183
TOTAL	757	788

3.9 Participation des salariés

Au titre de l'exercice 2025, la participation des salariés s'élève à 2 121 K€.

3.10 Impôt sur les bénéfices

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025, relatif au bénéfice imposable à court terme, est calculé au taux normal. Il s'y ajoute une contribution exceptionnelle sur le bénéfice des grandes entreprises.

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	2025		2024	
	Deloitte	Forvis Mazars	Deloitte	Forvis Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	136	128	156	150
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes				
TOTAL	136	128	156	150

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice se sont élevés à 136 K€ pour le cabinet Deloitte (156 K€ en 2024) et 128 K€ pour le cabinet Mazars (150 K€ en 2024) au titre du contrôle légal des comptes.

4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les pluies et crues exceptionnelles survenues dans plusieurs régions de France en février 2026 (notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest) constituent un événement de l'exercice 2026 qui n'a pas d'impact sur les comptes 2025 de CCR.

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre au Moyen-Orient, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur CCR. En effet, CCR n'a pas d'exposition directe au Moyen-Orient, que cela soit sur son portefeuille de réassurance ou sur son portefeuille d'actifs. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs de CCR est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

Aucun autre événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes 2025 de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et le 11 mars 2026, date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration.

03 / RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

Forvis Mazars SA

Siège social: 45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153

Deloitte & Associés

Siège social: 6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Société par actions simplifiée
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Caisse Centrale de Réassurance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du nouveau règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821 53 et R.821 180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l’audit n° 1: évaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu’en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu’ils aient été déclarés ou non à la date d’arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la société au 31 décembre 2025 pour un montant de 5 676 millions d’euros pour les opérations de réassurance Non-Vie. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l’appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d’hypothèses constitue un point clé de l’audit.

Les incertitudes inhérentes à l’estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l’intervalle de temps plus important séparant l’événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l’annexe aux comptes annuels: les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d’estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité civile automobile, Responsabilité civile générale, Construction). L’estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d’audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l’évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l’audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants, réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par la société.
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions.
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources.
- Apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les exercices estimés sur la base de triangles.
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société.
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.

Point clé de l'audit n° 2 : estimation des primes non reçues des cédantes

Risque identifié et principaux jugements

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2025 sont constituées par :

- Les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes.
- L'estimation des primes non reçues.
- La variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société comme indiqué dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimé dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes non reçues des cédantes, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul et le caractère approprié des paramètres exploités et des hypothèses retenues par la société.
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des primes et à la détermination de ces provisions.
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour primes, et tester les données sources.
- Mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes non acquises sur les principales branches.
- Analyser la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues.
- Réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes et validation des taux de report appliqués.
- Nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 23 juin 2022 pour le cabinet Forvis Mazars et par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 4^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 10^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars
Levallois-Perret, le 19 mars 2026



Jean-Claude PAULY
Associé

Deloitte & Associés
Paris-La Défense, le 19 mars 2026



Estelle SELLEM
Associée

04 / ATTESTATION DU RESPONSABLE

Personne responsable du rapport financier annuel

Nom et fonction de la personne responsable

Monsieur Édouard VIEILLEFOND, directeur général de CCR

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes leur rapport sur les comptes annuels dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations données dans le présent rapport financier et portant sur la situation financière et les comptes.

Le 19 mars 2026

Le directeur général

Édouard VIEILLEFOND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Édouard Vieillefond', written over a light gray grid background.

CCR

Plus d'informations sur [ccr.fr](https://www.ccr.fr)

